

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE

(art. L2212-2 du CGCT – L 211-1 du code de la sécurité intérieure et L332-1 du code des sports)

-A remettre en mairie 1 mois au moins avant la manifestation-

DEMANDEUR :(association, entreprise)				
Représentée par : M				
Qualité:(président, gérant)				
Adresse:				
Téléphone :///				
Courriel@				
MANIFESTATION :(intitulé de la fête)				
DATE(S) : DUAUHORAIRES :				
TYPE : OCulture OMusical OSportif OVide Grenier OAutres :				
DESCRIPTIF:				
DOMAINE PUBLIC :				
O salle de la Mauvraie 96 rue de la Mauvraie				
○ salle Municipale 81 rue du Calvaire				
O salle et/ou site de la Riante Vallée 131 route de Pannecé				
O lavoir <i>rue de l'Erdre</i>				
O complexe sportif de l'Erdre 600 rue de Bretagne :				
O salle des forêts O salle des étangs O salle des genêts				
O terrain des sports (piste athlétisme, terrains de foot, terrain de tennis)				
O autres:				
DOMAINE PRIVÉ (adresse du terrain)				
(joindre une autorisation écrite du propriétaire)				
Fournir un plan mentionnant les installations telles chapiteaux, gradins, podiums, accès, buvettes/snack, barrières, poste de secours, parkings (+ attestation de conformité pour les chapiteaux, gradins)				
SÉCURITÉ / HYGIÈNE : Nombre de participants :				
Demande un débit de boissons : O oui O non				
Branchements : O électrique (puissance) O eau O groupe électrogène				
Mise en place d'un Responsable Sécurité sur le site : O oui (NOM :				
Service d'Ordre : O oui (NOM :				
Société de Gardiennage : O oui (NOM : O non				
Présence d'un dispositif de secours à personne : O oui (NOM :) O non				

Sanitaires extérieurs : O oui (Nombre :)	O non	Points d'eau : O oui	O non	
Déchets : demande de mise à disposition de bacs :	O oui	O non		
Si oui compléter le formulaire spécifique et transmettre au service Gestion des Déchets à la Compa				
Autres mesures :				
En toutes circonstances, l'accessibilité au site de la manifestation par les engins de secours et de lutte contre l'incendie doit être maintenue par au moins un passage de 4 m de large.				
Les déchets devront être récupérés sur le site ou jetés dans les conteneurs mis à disposition par la COMPA (voir formulaire en pages 3 à 5).				
MATERIELS A RÉSERVER EN MAIRIE (SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ):				
A retirer au local de stockage près de la mairie :				
□ Tables (pliantes en bois 3m x 0,75m)/16				
☐ Chaises (pliantes en métal noir)/65				
☐ Grilles d'exposition/10				
☐ Grand stand (3m x 6m) (45€/2jours - gratuit pour les associations locales)/3				
☐ Petit stand (3m x 4.5m) (35€/2jours - gratuit pour les associations locales)/1				
☐ tableaux électriques/4	□ eni	rouleurs 25m/7		
□ rallonges 10m/7	□ rall	longes 25m/2		
□ parquet (planches de 1,25*2,50m)	/46 (pr	ix 1,50 € la planche)		
Mise à disposition sur place :				
☐ Grandes barrières (2,5m)/20	□ Pe	tites barrières (2m)/40)	
Une caution de 200 € pour le matériel et 500 € pour un stand (à r	remettre en Mai	rie contre la remise des clés du local ı	matériel).	
La clé du local de stockage est à prendre en Mairie et à rapport			-	
conservée pendant la durée de la location).				
Date : Signature :				
Date . Signature .				
CADRE RESERVÉ A LA MAIRIE	Reçue	e le :		
Décision du Maire : ☐ Favorable ☐ Dét	favorable			
Observations:				
Matériels réservés le : Arrêtés municipaux faits le :				
☐ Débit de boissons ☐ Circulation/stationnement	i □ Aı	utorisation d'un tir de feu d'artifice		
☐ Autorisation d'une manifestation ☐ Récépissé vide grenier ☐ Autres autorisations :				
Transmis au service technique le :				